
Adresse de la citoyenne Lepage, de Paris, offrant des dons patriotiques, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la citoyenne Lepage, de Paris, offrant des dons patriotiques, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 663;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38077_t1_0663_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre de la citoyenne Lepage (1).

Au citoyen Président de la Convention nationale.
De Paris, ce 15 nivôse, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

Quoique très pauvre, je me trouve en ce moment très riche, puisque je peux offrir à la nation quelques-unes de ces viles médailles tant recherchées par des esclaves et si méprisées aux yeux des enfants de la liberté. Fais-les convertir en un plomb fatal aux rois et à leurs vils satellites; c'est ainsi qu'on doit envoyer aux despotes d'Angleterre le métal corrompible auquel ils doivent ces éphémères et honteux succès.

*La Républicaine Geneviève Lepage,
Rue Tailbout, n° 32.*

La Société populaire d'Auxerre annonce qu'elle vient de démasquer l'hypocrisie des prêtres, d'élever un temple à la raison, que les dévots sont en déroute, que le fanatisme enfin est anéanti; chaque décade sera désormais consacrée à l'instruction publique et au patriotisme; les efforts des sans-culottes sont continuels, et ils suffisent pour faire triompher la liberté et affermir la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit le document des Archives nationales (3).

La Société populaire d'Auxerre, à la Convention nationale.

« Auxerre, 10 nivôse, 2^e de la République, une et indivisible.

« Et nous aussi nous avons un temple de la Raison. Depuis longtemps son culte était dans nos cœurs; enfin aujourd'hui il est public. L'hypocrisie des prêtres est démasquée; les dévots sont en déroute; le fanatisme est anéanti; Etienne (*sic*) a fait place à la raison. Nous avons déclaré que nous adoptions son culte; chaque décade sera consacrée à l'instruction publique et au patriotisme et nous contribuerons ainsi de tous nos efforts au triomphe de la liberté et à la gloire de la République.

« DEGOUSSE, président, Arçé Fainé, secrétaire. »

Le comité révolutionnaire de la commune de Bourges informe la Convention qu'il a fait parvenir dans les dépôts de la République les débris de plusieurs églises, consistant en 7 gros d'or, 32 marcs vermeil, 75 marcs 2 onces d'argenterie, 277 marcs de galons, et 2,107 marcs d'ornements brodés d'or et d'argent.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (4).

Suit le document des Archives nationales (1).

« J'annonce à la Convention que le comité révolutionnaire et la commune de Bourges, chef-lieu du département du Cher, ont fait déposer au magasin des dépouilles des églises et à la Trésorerie nationale : 7 gros d'or, 32 marcs de vermeil, 75 marcs 2 onces d'argenterie, 277 marcs 2 onces de galons d'or et d'argent, 2107 marcs 6 onces d'ornements brochés et bordés d'or et argent, et beaucoup de pierres et de perles fines. »

Le comité révolutionnaire d'Ambert envoie une croix dite de Saint-Louis et un brevet. Il annonce qu'il se hâte d'expédier pour la Monnaie, les saints et autres effets d'argent, restes ridicules du fanatisme.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du comité révolutionnaire d'Ambert (3).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Ambert, le 25 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Nous faisons passer à la Convention un brevet de pension et une croix dite de Saint-Louis, qui ont été déposés au comité révolutionnaire établi à Ambert.

« Puissent bientôt être anéantis et les tyrans et les marques d'asservissement qu'ils distribuaient à leurs esclaves. Les saints d'argent et autres objets métalliques de ce district sont prêts à partir en masse pour aller vous seconder de tout leur pouvoir dans l'accomplissement de ce grand œuvre.

« Les membres composant le comité révolutionnaire établi à Ambert, district du même nom, département du Puy-de-Dôme. »

(Suivent 8 signatures.)

Les citoyens habitants au pied des Alpes, et députés par la Société populaire de Rives, félicitent la Convention sur ses glorieux et pénibles travaux, applaudissent aux succès des armes de la République, et annoncent qu'ils ont déposé des matières propres à fabriquer 12,000 sabres; ils joignent à cette offrande quelques vases d'églises : 1,365 liv. 2 s., dont 447 liv. 10 s. leur a été remis par la commune d'Ireux.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit l'adresse des députés de la Société populaire de Rives (5).

A la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Des habitants du pied des Alpes, pour qui

(1) Archives nationales, carton C 287, dossier 869, pièce 21.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 296.

(3) Archives nationales, carton C 287, dossier 869, pièce 26.

(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 296.

(5) Archives nationales, carton C 287, dossier 869, pièce 8.

(1) Archives nationales, carton C 287, dossier 869, pièce 23.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 295.

(3) Archives nationales, carton C 289, dossier 890, pièce 21.

(4) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 296.